

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-
CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2020

Nombre de membres

en exercice	38
présents	21
absents ayant donné pouvoir ou procuration	10
Absents	7
Votants	31
Pour	31
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation

20 novembre 2020

Date d'affichage

1^{er} décembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-sept novembre et à dix-huit heures, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie en distanciel, sous la Présidence de Monsieur Francis GIUDICI

Présents: Michel GALINIER, Francis GIUDICI, Angèle MANFREDI, Ange PIERI, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Xavier LUCIANI, Dominique FRATICELLI, Ghjuvan Santu LE MAO, Don Marc ALBERTINI, François BENEDETTI, André ROCCHI, Anne Marie CHIODI, Muriele ELEGANTINI, Agnulina ANDREANI, Lisa FRANCISCI, Esteban SALDANA, Philippe VITTORI, Jean Noël PROFIZI, Guy MOULIN PAOLI, François TIBERI.

Suppléés : Julien PAOLINI par François MARTINETTI.

Absents ayants donné pouvoir: Antoine OTTAVI à Dominique FRATICELLI, Marie MONTI FOUILLERON à Francis GIUDICI, Marion PAOLINI à Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Jacques BARTOLI à Angèle MANFREDI, Jean Jacques FRATICELLI à Agnulina ANDREANI, Sébastien GUIDICELLI à Lisa FRANCISCI, Christian PAOLI à André ROCCHI, Dominique VILLARD ANGELI à Esteban SALDANA, Georges MORACCHINI à François TIBERI, Stella MORACHINI à François TIBERI.

Absents : Marie Félicia CRISTOFARI, Jean Noël GUIDICI, Marlène GIUDICELLI, Josette FERRARI, Philippe GIOVANNI, Jean Marc PINELLI, Philippe SUSINI.

Secrétaire de séance : Angèle MANFREDI.

Délibération n° 5720 Objet : Demande de financement étude biodéchets

Dans le cadre du prochain programme de prévention des déchets, qui prévoit un axe sur le traitement des bio déchets, et dans le droit fil de l'étude bio déchets lancée par le SYVADEC pour ses communes adhérentes sur le territoire de la Communauté, la Communauté souhaite réaliser une mission d'étude chargée de proposer des solutions de tri à la source des biodéchets aux communes membres du territoire.

Les différentes phases de l'étude sont les suivantes :

Phase 1 -Etat des lieux :

Des caractéristiques du territoire,
Des organisations de la gestion des déchets dans les collectivités,
Des contraintes du territoire,
Des producteurs de biodéchets à intégrer dans les schémas locaux,
Des gisements de biodéchets produits et mobilisables des particuliers et des professionnels de chaque territoire.

Phase 2 - Détails applicables aux schémas de collecte des biodéchets et de gestion de proximité

Proposition de 2 scénarii basés sur les critères suivants :

Les critères économiques,
Les critères techniques,
Critères relatifs à l'organisation à mettre en place,
Critères environnementaux,
Les critères relatifs à l'emploi,
La simplicité de la mise en œuvre ;

Phase 3 - Plan d'action

Le plan d'action individualisé devra être opérationnel et apporter les détails chiffrés des moyens et équipements à mettre en œuvre.

Le coût de cette étude est évalué à 5 000 €HT

Le plan de financement prévoit :

- Ademe..... 70% : 3 500€
- Comcom Fium'Orbu Castellu 30% : 1 500€
-

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Valide la demande de financement pour la mise en œuvre d'une étude sur les biodéchets
- Valide le plan de financement précité
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**Extrait conforme au registre des délibérations
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu
Le Président Francis GIUDICI**

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous
Préfecture le

le Président